

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mardi 9 octobre 2018 à 19:00 à la salle Burbidge du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross
Mme. Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller et maire substitut
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : aucune (0) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R18SE10-296

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté;

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée;
 - 1.1 Vérification du quorum ;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
2. Projet de construction d'un garage municipal – LH2 – offre de service frais supplémentaire
3. Projet de construction d'un garage municipal – ODC N° 1
4. Projet de construction d'un garage municipal – ODC N° 2
5. Projet de construction d'un garage municipal – Délégation pouvoir au DG afin d'engagé une dépense
6. Varia ;
7. Période de questions ;
8. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

R18SE10-297

GARAGE MUNICIPAL – LH2 – OFFRE DE SERVICES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT la modification apportée au projet de construction d'un garage municipal, quant à la méthode de construction choisie qui passe au mode conventionnel ;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels LH2 ont fait parvenir une offre de service à la Municipalité consécutif au changement et relatif aux frais de bureau à réaliser tel que la validation des dessins d'atelier et les recommandations de paiement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyer par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les honoraires supplémentaires, au montant de 1200.00 \$ en plus des taxes applicables pour les frais de bureau à réaliser par Les services professionnels LH2 dans le cadre du projet de construction du garage municipal.

ADOPTÉE

R18SE10-298

GARAGE MUNICIPAL – ORDRE DE CHANGEMENT NO 1

CONSIDÉRANT l'ordre de changement no 1 qu'a fait parvenir l'architecte Robert Ledoux dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal au montant de 1 529.00 \$ en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de fondation, certains travaux d'excavation et de remblai supplémentaires ont dû être effectués en raison de zone instable;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyer par Yves Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense des frais supplémentaires au montant de 1 529.00\$ en plus des taxes applicables à l'entrepreneur responsable Vamaya Construction de Déléage.

ADOPTÉE

R18SE10-299

GARAGE MUNICIPAL – ORDRE DE CHANGEMENT – DRAIN DE FONDATION

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de creusage dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal, la présence d'eau a été observée au fond de l'excavation et qu'il n'avait aucun drain de fondation de prévu aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la situation par LH2, ce dernier recommande l'installation d'un drain de fondation 150mm enrobé de pierre 20mm autour du bâtiment, dont le montant des travaux est estimé à 3 780.00\$, en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain, deux propositions sont envisagées, soit en rejetant l'eau vers un fossé près du terrain de tennis ou en installant une station de pompage avec rejet vers un fossé ouvert existant.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyer par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense pour l'installation d'un drain de fondation au coût de 3 780.00\$;

Il est également autorisé la dépense relative au rejet de l'eau, soit à la solution mentionnée ci-dessus représentant la moins dispendieuse.

ADOPTÉE

R18SE10-300

DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DANS LE CADRE DU PROJET CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal, le conseil souhaite accorder une délégation de pouvoir au directeur général dans la gestion des imprévus relatifs au chantier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyer par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde au directeur général, Jim Smith, une délégation de pouvoir dans la gestion des imprévus dans le cadre du projet en titre, autorisant ainsi ce dernier d'engager des dépenses supplémentaires.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R18SE10-301

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée extraordinaire à 19h25

ADOPTÉE

Ronald Cross, maire

Jim Smith, Directeur général et
secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier